



# GAZETTE DU JOUR.

FRANÇAIS, de grands évènements se préparent ; je suis en *Vedette* : tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis ; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

*L'an deuxième de la République Française.*

Du Lundi 23 Septembre 1793

## NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

*De Loerrach près Bâle.* — Le commandant d'Huningue a déclaré aux magistrats de Bâle que, présumant que les troupes impériales cherchoient à entrer dans les terres neutres du canton, et que les Bâlois ne pourroient ou ne voudroient pas défendre le passage, il se verroit obligé, au premier mouvement, non-seulement de s'emparer de quelques postes avantageux, auprès de la ville, mais même de mettre une garnison dans la ville même, selon que les circonstances l'exigeroient. Le magistrat de Bâle a répondu que les Bâlois sauroient soutenir avec énergie leur neutralité, et qu'ils traiteroient en ennemi quiconque violeroit notre territoire. Notre premier principe, ont-ils ajouté, est de conserver la paix et l'union avec nos voisins, et de ne pas nous mêler de leurs affaires intérieures.

*D'Amsterdam, le 12 septembre.* — Une lettre venue de l'Amérique-Septentrionale, en date du 12 juillet, marque : « Dans ce moment nous recevons ici une proclamation des commissaires français au Cap-Français, en vertu de laquelle tous les nègres sont déclarés libres. Cette décision porte sans contredit le coup mortel aux

blancs, et occasionnera la ruine totale des plantages : d'autant plus que la même opération destructive entraînera la Martinique dans un gouffre de malheurs semblables à ceux qui dévastent la colonie française à Saint Domingue. »

## FRANCE.

*D'Avignon, le 8 septembre.* — On accrédite le bruit que les Anglais ont évacué Toulon ; mais qu'ils ont emporté toutes les armes, canons et munitions servant, tant à la défense des forts qu'à l'armement des vaisseaux. Cette perte seroit considérable, mais les fédéralistes du Midi et de Lyon, ces négocians gorgés d'or, ces infâmes satellites de Pitt, ces vendeurs de leur patrie et de leur liberté, ces ennemis, ces assassins du peuple, doivent payer les pertes qu'occasionnera la trahison des Toulonnais.

*Paris.* Ce n'est point, comme on l'avoit dit, le prince Adolphe, fils du roi d'Angleterre, qui a été blessé dans une des actions à la suite de la levée du siège de Dunkerque, mais bien le prince d'Orange, fils du Stathouder. Une lettre de Bruxelles le dit blessé mortellement.

## § Séance des Jacobins.

*Dufourny.* Stanislas Xavier, bien digne d'être

le premier gentilhomme Français, comme il est le premier des rebelles, se pavanoit à décorer de l'ordre de *Saint-Lazare* ces êtres qui avoient cessé d'être hommes *atavis et armis*.

Plein de cet orgueil, il avoit cru passer à la postérité, en employant les talens de la Cne. Guyard pour le représenter dans cette ridicule cérémonie. Le tableau étoit presque achevé, lorsque la trahison a fait tomber le pinceau des mains de cette artiste.

Elle avoit un marché avec le *Monsieur par excellence*; elle s'est trouvée créancière; mais en reconnoissant son titre, le département sur ma proposition, a arrêté que ce tableau seroit brûlé solennellement dimanche prochain à 4 heures après midi, dans le jardin du Luxembourg, vers les fenêtres du traître, comme une exécution en effigie d'un des plus scélérats de la liberté, et pour purger l'air de ce jardin que ses complices ont si souvent infecté par leurs rassemblemens.

On dénonce Houchard, comme étant très-mal entouré, calomniant les volontaires nationaux, s'occupant de conquêtes au lieu de songer à nous défendre.

§ *Tableau des têtes couronnées de l'Europe par la feuille du salut public.*

Combien sont coupables ces hommes qu'on appelle philosophes, qui depuis un siècle travaillent à guérir leurs semblables de la lèpre des préjugés et sur-tout de la superstition royale. Examinez le tableau des vice-dieux de l'Europe, et jugez de quelle animadversion ne sont pas dignes ces républicains qui ont renoncé à la faveur de vivre sous la paternité d'une providence pareille.

Le roi d'Angleterre, la reine de Portugal et le roi de Dannemarck ont eu publiquement des accès de folie. Depuis 30 ans l'impératrice Catherine est attaquée d'une nymphomanie incurable.

L'imbécillité des rois d'Espagne, de Naples, de Sardaigne et du Stathouder, n'est pas révoquée en doute, même par leurs femmes et leurs ministres.

La faculté de Berlin n'a pas encore décidé si le roi de Prusse doit être interdit comme imbecile ou comme fou. L'académie s'occupe à

délibérer pour savoir laquelle de ces deux décisions fera le plus d'honneur à l'auguste famille.....

Le roi de Pologne a le caractère d'une fille d'Opéra; le César moderne, l'empereur François est doué d'une force de tête comparable à celle d'un enfant de dix ans. Et le vieux des sept montagnes, et notre saint père le pape, qui porte trois couronnes, réunit à lui seul tous les avantages que l'Europe admire dans ceux ou celles qui n'en ont qu'une.

CONVENTION NATIONALE  
(Présidence du citoyen CAMBON.)

*Suite du décret sur la Fixation du maximum du prix pour les grains, farines et fourrages, dans toute l'étendue de la republique.*

XIV. Indépendamment du prix ci-dessus fixé il sera ajouté les prix de transport de chaque espèce de grains et fourrages, à compter du lieu du marché ou ils auront été achetés, jusqu'à celui de leur destination.

XV. Le *maximum* du prix de la voiture pour le transport par terre des bleds, farines, et toutes espèces de grains et fourrages achetés sur les marchés pour l'approvisionnement d'un canton ou d'un département, ou achetés chez les propriétaires par voie de réquisition, pour ce qui sera destiné aux armées, ou villes en état de guerre, ne pourra excéder 5 f. par quintal pour chaque lieue de poste pour les grandes routes, et 6 s. pour les routes de traverse.

Tous rouliers, blatiers, voituriers, qui refuseroient de se conformer à ce prix, pourront être mis en état de réquisition.

XVI. Le prix des transports par eau n'étant pas fixé, aura lieu de gré à gré, sans que le *maximum* par quintal puisse excéder 2 sols en descendant, et 3 sols en remontant, et n'entrera en addition aux prix des grains et fourrages que pour la réalité de ce qui en aura été payé, à peine de 1000 ff. d'amende contre le vendeur et acheteur, dont moitié au profit de la commune où les bateaux auront été arrêtés.

XVII. L'indemnité à accorder aux citoyens chargés par les départemens qui seront obligés de s'approvisionner ailleurs que chez eux, ne pourra, en aucun cas, excéder cinq pour cent du *maximum* porté pour le prix principal de

chaque espèce de grains dans le présent décret, à peine d'être rejeté du compte, et de 10,000 ff. d'amende contre l'administration, applicable, moitié au profit du dénonciateur, moitié au profit de la république.

*Addition à la séance d'hier.*

Rome, au nom du comité d'instruction publique, fait un rapport très-savant, suivi d'un projet de décret sur la formation du nouveau calendrier républicain, qu'il importe de substituer à l'ancien. Voici les principales dispositions du projet :

L'année commencera le jour de l'équinoxe de l'automne; elle sera composée de douze mois. Chaque mois aura 30 jours; il sera divisé en trois parties, de 10 jours chacune. L'année sera terminée par 5 jours qui n'appartiendront à aucun mois, et qui seront nommés *épavomènes* ou *surabondans*.

Les 12 mois porteront les noms suivans :

De la Régénération, de la Réunion, du Jeu de poulme, de la Bastille, du Peuple, de la Montagne, de la République, de l'Unité, de la Fraternité, de la Liberté, de l'Égalité, de la Justice du peuple. L'impression et l'ajournement sont décrétés.

Un décret rendu sur le rapport de Carnos, au nom du comité de salut public, met à la disposition du conseil exécutif, les cendres, salins, potasses, toutes autres matières nécessaires à la fabrication des salpêtres et poudres à canon.

Barrère fait un rapport sur les moyens de vivifier notre commerce maritime, en ruinant celui de l'Angleterre. La France, disoit le visir Georges doit être rayée du globe; ainsi l'imbécille Carthaginois pensoit qu'il bloquerait Rome. La France ne sera point bloquée. Dût-elle passer en Angleterre sur un seul pont de Calais à Douvres, elle saura extirper cette *loupe* placée près le continent pour le dévorer et réduire le rôle des Anglais au métier de facteurs, de courtiers de la république française. *Delenda est Carthago*, que Carthage soit détruite : c'est ainsi que Caton terminoit tous ses discours dans le sénat romain. Que le commerce des Anglais soit détruit : c'est ainsi que doit être conçu le dernier article de chaque décret révolutionnaire.

Nous donnons en entier ce célèbre décret d'*acte de la navigation*.

La convention nationale, après avoir entendu le rapport du Comité de Salut Public, décrète :

Art. I. Les traités de navigation et de commerce, existant entre la France et les puissances avec lesquelles elle est en paix, seront exécutés selon leur forme et teneur, sans qu'il soit apporté aucun changement par le présent décret.

II. Après le premier janvier 1794, aucun bâtiment ne sera réputé français, n'aura droit aux privilèges des bâtimens français, s'il n'a pas été construit en France, ou dans les colonies et autres possessions de France, ou déclaré de bonne prise faite sur l'ennemi, ou confisqué pour contravention aux loix de la république, et n'appartient pas entièrement à des Français, et si les officiers et trois quarts de l'équipage ne sont pas français.

III. Aucunes denrées, productions ou marchandises étrangères, ne pourront être importées en France, que directement par des bâtimens français, ou appartenans aux seuls habitans du pays des Crû, produit ou manufactures, ou des ports ordinaires de vente et première exportation; les officiers et trois quarts des équipages étrangers étant du pays dont le bâtiment porte le pavillon : le tout sous peine de confiscation des bâtimens et cargaison, et de trois mille livres d'amende, solidairement et par corps, contre les propriétaires, consignataires et agens des bâtimens et cargaison, capitaine et lieutenant.

IV. Les bâtimens étrangers ne pourront transporter, d'un port français à un autre port français, aucunes denrées, productions ou marchandises des crû, produit ou manufactures de France, colonies ou possessions de France, sous les peines portées par l'article III.

V. Le tarif des douanes nationales sera refait et combiné avec l'acte de navigation, et le décret qui abolit les douanes entre la France et les colonies.

VI. Le présent décret sera sans délai proclamé solennellement dans tous les ports et villes de commerce de la république, et notifié par le ministre des affaires étrangères aux puissances avec lesquelles la Nation Française est en paix.

Ce décret et le rapport de Barrère seront imprimés et traduits dans toutes les langues.

Séance du Dimanche 22 Septembre.

Le nombre des prisonniers de Paris est de..... 2,258.

André Dumont écrit du département de la Somme qu'il a trouvé beaucoup d'argenterie dans le château du ci-devant maréchal de Biron, et beaucoup d'assignats à face royale. Il envoie le tout avec l'inciyique trésorière de tous les conspirateurs. La vieille maréchale Broglio en fuyant a laissé une somme plus considérable encore. Trois choses désolent les aristocrates : le tribunal révolutionnaire, la guillotine et le maratisme de Dumont.

La municipalité adressera à la commune les états du prix du charbon et du bois depuis 10 ans pour poser une base de la taxe de ces denrées.

L'évêque de Périgueux, Donsard, qui le premier a conféré le sacerdoce dans la Dordogne à des prêtres mariés, se présente avec la compagnie qu'il a choisie dans la classe des familles pauvres pour partager avec elle les bienfaits de la nation. Le président leur donne le baiser fraternel.

Les sections de la Croix rouge, de Bondy, de Popincourt, de l'Observatoire et des Gardes-Françaises, présentent leurs jeunes gens en réquisition.

On lit une lettre de Reverchon, écrite du 17 du camp sous Lyon, qui annonce quelques avantages, et que Lyon est hermétiquement fermé, et qu'il faut qu'il perisse par la famine ou par le feu. Les Lyonnais ont fait des billets de confiance qui ne leur seront pas très utiles, car les représentans du peuple ont proclamé que ceux qui en seroient trouvés porteurs, seroient mis à mort.

Le général Landremont rend compte des journées des 11, 12, 13 et 14, où nos troupes

ont été constamment victorieuses, et l'ennemi repoussé. Le fort de Kel est entièrement détruit.

L'ordonnateur de la marine à Nice, écrit du 12 que l'amiral Howe a offert la protection des armes britanniques au peuple Nicard, ses proclamations ont été brûlées sous les yeux de ses parlementaires.

Le roi de Turin a voulu engager ses troupes à attaquer l'armée de la république; à cet effet il a voulu les haranguer, il leur a rappelé qu'à pareil jour le 8 septembre 1707 par la protection de la *santissima Madonna* Les habitans de Turin assiégés par les Français, en avoient été miraculeusement délivrés, il a rapporté et chanté les prières dites à cette occasion, a pris la chemise du Saint Suaire et montré les reliques de Saint-Segond; mais par la vertu du Saint Suaire, et par la protection de *santissima Madonna*. A pareil jour, 8 septembre 1793, les Piémontais ont été battus, on leur a tué et blessé 12 cens hommes.

Loucher, représentant du peuple dans la Seine inférieure, écrit à la convention qu'une des principales manœuvres employées par ceux qui veulent affamer le peuple et le priver de subsistances, est de remplacer par des colzaks navets et autres grains, la culture des terres en bled. Cette plainte occasionne le décret qui porte que les fermiers et cultivateurs ne pourront ensemençer de cette façon que la 24ème partie de leurs terres qu'ils ensemençeroient en bled.

Le comité d'agriculture est chargé de présenter dans le plus bref délai, un projet de décret pour étendre cette mesure a toute la république.

P. S. La société des Jacobins et celle de Marseille ont arrêté que leurs membres porteroient la moustache pour se reconnoître au premier signal.

L'instruction du procès de Brissot commencera mardi.

On souscrit à Paris au bureau de ce journal boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis N°. 3; le prix de l'abonnement de ce papier nouvelle, le moins cher de tous est de 34 livres pour l'année. 18 liv. ou six mois 9 livres pour trois mois. et pour deux mois en envoyant 6 liv.